



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 4 juillet 2022

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 4 juillet 2022 et à laquelle étaient présents ;

**Présences : M. Hervé Provencher, Maire**

**Mme Nicole Caron, conseillère district 1**  
**M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2**  
**M. Yves Gagnon, conseiller district 3**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 4**  
**Mme Lucie Coderre, conseillère district 6**

**Le conseiller Yvon Therrien, conseiller district 5, est absent.**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte par ce dernier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**4 JUILLET 2022**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande du 47, chemin Laplante : dérogation mineure
- 5- Demande Alain Laverdière : entrée de cours via le chemin Larochelle
- 6- Demande de COOPTEL : autorisation déploiement de réseau, chemin Marcotte et Canadien
- 7- Période des questions
- 8- Incendie
- 9- Voirie
  - a) Réserve d'abrasif
  - b) Réserve de gravier
  - c) Confirmation subvention du député
  - d) Service d'intégration Serge Normand
- 10- Loisirs

- a) Augmentation remplaçant poste intervenant loisir et communication
  - b) MRC acceptation projet Murale avec le Groupe Entraide
  - 11- Aquatech : mandat station et traitement de l'eau
  - 12- Assurance : demande évaluation bâtiments et contenu SPE
  - 13- Projet enseignes – demande de paiement subvention projet structurant
  - 14- Ajout de module système comptable (module SIPC direct client)
  - 15- Destruction d'archives
  - 16- Formation secourisme
  - 17- Période de questions
  - 18- Comptes
  - 19- Correspondance
  - 20- Varia
- Officier en bâtiment temporaire

#### **2022-07-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant officier en bâtiment temporaire.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **2022-07-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 6 juin 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **2022-07-03 DEMANDE DU 47, CHEMIN LAPLANTE : DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires Tania Desjardins et David Lussier ont fait une demande pour une dérogation mineure pour la construction d'un abri d'auto plus près de la marge latérale, 1 mètre au lieu de 2 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est dans la zone ID-13;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande n'a pas pour effet de créer un précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a analysé la demande, propose et recommande l'acceptation seulement à 1,5m comme marge latérale et oblige l'installation d'arrêts-glaces;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil accepte la recommandation du CCU et autorise la construction de l'abri à 1,5 mètre de la marge latérale à même le bâtiment principal.

Qu'il doit être indiqué lors de l'émission du permis que des arrêts-glaces doivent être installés sur la toiture.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **2022-07-04 DEMANDE D'ALAIN LAVERDIÈRE : ENTRÉE DE COUR VIA LE CHEMIN LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Alain Laverdière a fait une demande en date du 19 janvier 2022 concernant son entrée de cour à la suite des travaux de pavage du chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux visites terrains et rencontre avec le propriétaire ont eu lieu pour vérifier l'entrée de cour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère et résolu d'autoriser des travaux afin d'améliorer l'accès à son entrée charretière.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **2022-07-04 DEMANDE DE COOPTEL : CHEMIN MARCOTTE ET CANADIEN**

**PROJET : DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU FTTH c093-s12 DANVILLE**  
**Plans P307, P309 ET P310 en date du 15-06-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** COOPTEL a déposé des demandes de consentement pour l'installation d'un câble de fibre optique sur le Totron Bell existant,

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concerne le chemin Marcotte et le chemin Canadien ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

**Que** le conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien du déploiement de réseau par la Compagnie COOPTEL dans les limites de la municipalité de Saint-Claude aux endroits et de la manière indiquée au projet ci-haut mentionné.

**Que** le responsable en voirie, Ghislain Daigle, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude les documents requis.

**Qu'un** appel doit être fait avec le responsable de voirie avant le début des travaux.

**Que** les travaux doivent être répertoriés pour l'info-excavation.

**Pour les chemins mitoyens, vous devez obtenir l'autorisation de l'autre municipalité, Danville.**

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q. Une question concernant la descente à bateau au camping des Baies.

La descente est gratuite en 2022 pour les résidents de Saint-Claude.

#### **INCENDIE :**

Aucun point

#### **VOIRIE :**

#### **2022-07-05 RÉSERVE D'ABRASIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon et résolu de faire la réserve d'abrasifs pour la saison hivernale 2022-2023.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2022-07-06 RÉSERVE DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, en prévision de bris majeurs ou des réparations printanières, faire des provisions de gravier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de faire une réserve de gravier pour +/- 50 voyages de 10 roues.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2022-07-07 SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE A LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a confirmé l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PAA 2022-2023 dossier 0032357-1-42100 (5) -202206-06-015 au montant de 40 000\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux nécessitent toujours des travaux de structure, excavation, rechargement, de drainage afin d'offrir un bon état des routes soit l'amélioration et le rechargement de la chaussée des chemins suivants :

**Portion du Rang 6  
Portion de la Route de l'église**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon que les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme se décrivent comme suit ;

**QUE** l'équipe de voirie est autorisée à exécuter les travaux dès la confirmation de l'octroi.

**QUE** le coût des travaux prévus est de 60 000\$ excluant les frais de machineries et de main d'œuvre.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2022-07-08 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE- STAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le stagiaire est engagé trois journées par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

**D'autoriser** le responsable en voirie, Ghislain Daigle, à signer le protocole d'entente.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude donne compensation monétaire mensuelle de 110 \$ pour les frais encourus par le candidat.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **2022-07-09 ENGAGEMENT REMPLAÇANT TEMPORAIRE INTERVENANT EN LOISIRS - CONGE DE MALADIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs et en communication ne reprend par le travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a engagé un remplaçant temporaire, Marc-André vertu, au conseil de février dernier, résolution no 2022-02-15 et que ce dernier occupe toujours le poste après plus de trois mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la période d'animation estivale, il a aussi la tâche de superviser une équipe de travail, les animateurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'augmenter le salaire de l'intervenant en loisirs de 1,50\$ de l'heure.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **MRC ACCEPTATION PROJET MURALE AVEC LE GROUPE ENTRAIDE**

Le maire informe le conseil que la MRC a accepté le projet de « Fresque murale collective extérieure » par le Groupe Entraide de Saint-Claude avec la municipalité de Saint-Claude pour une aide de 5 000\$.

#### **AQUATECH : MANDAT STATION ET TRAITEMENT DE L'EAU**

Cet item est reporté.

#### **2022-07-10 ASSURANCE : DEMANDE ÉVALUATION BÂTIMENTS ET CONTENU SPE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire faire évaluer les bâtiments municipaux afin de tenir compte des coûts de reconstruction ;

**CONSIDÉRANT QUE** SPE Valeur assurable Inc. se spécialise dans le domaine de l'évaluation immobilière depuis 1987 au niveau de la valeur de reconstruction pour des bâtiments et équipements de type résidentiel, commercial, industriel, institutionnel et agricole.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de mandater la compagnie SPE Valeur assurable Inc. pour faire l'évaluation des bâtiments municipaux au coût de 2 335\$ plus taxes pour les bâtiments.

Le travail consiste à :

Un rapport d'évaluation comprenant ;

- Une description détaillée de chacun des éléments de la construction des bâtiments ainsi que les équipements fixes servant à l'utilisation du bâtiment;
- Le calcul détaillé de la valeur de reconstruction ainsi que les coûts de reconstruction au pied carré par la méthode des composantes (Marshall & Swift)
- Le résumé général des valeurs incluant les frais d'architecte, les frais de démolition, de déblai et les taxes;
- Un croquis à l'échelle des bâtiments;
- Un dossier photographique;

Que la directrice générale, France Lavertu, est autorisée à signer tout document relatif à ce mandat pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2022-07-11 SUIVI SUBVENTION PROJET STRUCTURANT MRC / ENSEIGNES-DEMANDE DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val Saint-François octroie une aide financière (9 000\$) dans le cadre du projet structurant pour (convention conclue entre les parties) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont complétés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la directrice générale – greffière-trésorière, France Lavertu est autorisée à compléter la demande de remboursement pour l'octroi de 9 000\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2022-07-12 INFOTECH : AJOUT DOSSIER SIPC CLIENT**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'améliorer le service auprès des citoyens et professionnels, la municipalité désire se doter du traitement d'encaissement SIPC pour les clients pour faciliter le travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Infotech offre un outil simple et efficace destiné à combler les besoins soit le traitement des fichiers d'encaissement SIPC est entièrement intégré au module des comptes clients. Il permet d'automatiser de façon sécuritaire l'intégration des paiements aux comptes à recevoir des clients. Le module est disponible avec le format **Desjardins, BMO** et **Banque Nationale** au coût de 850\$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de procéder à l'achat de ce mini module SIPC clients

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2022-07-13 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a engagé une firme responsable (HB archivistes), archiviste et gestionnaire d'information, au niveau de la gestion des archives et des documents ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents à détruire (2022-06-23).

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2022-07-14 CNESST : FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit avoir des personnes formées en secouriste à l'intérieur des lieux de travail ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'inscrire des personnes au cours de secourisme en milieu de travail de la CNSST.

**QUE** les frais d'inscription, de déplacement, de repas [maximum de 22\$/repas] sur présentation de pièces justificatives soient payés par la municipalité de Saint-Claude pour la participation des employés ou des personnes du comité des mesures d'urgence à la formation de secourisme de la CNSST.

**ADOPTION : 3 POUR, 1 ABSENT**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **2022-07-15 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202200491 à 202200576 pour un montant total de 111 681,60\$.

Les paies du mois de juin 2022 pour un total 30 969,28\$.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

## **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2022.

## **VARIA**

**Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon déclare un intérêt potentiel pour le prochain point et se retire de la discussion.**

## **2022-07-16 ENGAGEMENT REMPLAÇANTE OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Pénélope Houle, l'officier en bâtiment et en environnement, a été engagé le 10 janvier 2022 pour le remplacement d'un congé de maternité ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est en arrêt de travail depuis quelques semaines et que la municipalité doit offrir un service aux citoyens pour le département en bâtiment et en environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Marie-Eve Parr a occupé le poste d'officier en bâtiment dans une municipalité voisine pendant plusieurs années, elle a de l'expérience et elle connaît déjà les logiciels de traitement.

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de trouver une solution le plus rapidement possible afin de maintenir un service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager Madame Marie-Eve Parr pour occuper le poste d'officier temporairement.

Le salaire horaire soit le suivant :

✓ 35 \$ de l'heure

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 ABSENTION**

*«Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURE**: 20 heures et 19 minutes.

---

Hervé Provencher, maire

---

France Lavertu, directrice générale et  
Greffière-trésorière

